

Abbeville, le 10 mars 2017

Note à l'attention de  
Mesdames et Messieurs les Maires  
de la Communauté d'Agglomération

Madame, Monsieur le Maire,

Votre commune fait désormais partie de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme. A ce titre, vos administrés bénéficient de nouveaux tarifs d'inscription à l'école des Beaux Arts, dont vous trouverez le détail en annexe.

J'invite les adultes et les enfants intéressés par la pratique d'une activité artistique à venir participer gratuitement à des séances d'essais à l'école des Beaux-Arts, située 18 rue des Capucins à Abbeville.

En découvrant notre structure, ces, je l'espère, futurs élèves pourront ainsi envisager leur inscription pour la rentrée 2017/2018.

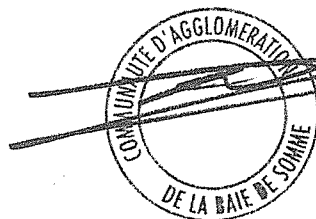
Vous trouverez des informations précises sur les ateliers proposés sur le site internet de l'école : [www.les-bozarts.fr](http://www.les-bozarts.fr)

L'école des Beaux-Arts se tient à votre disposition pour tout renseignement (03 22 24 41 15).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous.*

Le Président,  
Nicolas DUMONT



**Grille tarifaire**  
**Ecole des Beaux-Arts de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme**  
**Année 2016 – 2017**

		Quotient 1 < 642	Quotient 2 de 643 à 1040	Quotient 3 de 1041 à 1500	Quotient 4 >1501
<b>Arts plastiques</b> (graphisme, couleur et techniques mixtes)	Pour tous	= 55 euros	= 70 euros	= 85 euros	= 105 euros
<b>Dessin avec modèle vivant</b> Gravure, Sculpture Création numérique Cinéma, Poterie	- de 18 ans	= 70 euros	= 85 euros	= 100 euros	= 125 euros
<b>Dessin avec modèle vivant</b> Gravure, Sculpture Création numérique Cinéma, Poterie	+ de 18 ans	= 105 euros	= 125 euros	= 145 euros	= 170 euros

***Calcul du Quotient Familial : revenu fiscal de référence (ligne 25 du document fiscal) divisé par le nombre de parts et divisé par 12***